

Le 23 septembre 2025



Bulletin Municipal N°21

Le mot du Maire



Chers administrés,

La fin de l'année approche, il faut nous ravir des beaux paysages que l'automne va nous offrir. Voilà une bonne raison de garder le moral malgré une actualité nationale et mondiale parfois angoissante, cependant gardons confiance en l'avenir.

Nous avons eu cette année à déplorer trop de concitoyens qui ne respectent pas les règles de voisinage en termes de bruit, mais aussi en faisant des feux de jardin pourtant interdits sur le plan national. Nous ne voudrions pas être contraints de procéder à la mise en place d'amendes, nous avons mieux à faire, nous comptons sur vous pour respecter ses règles. Nous remercions à nouveau tous ceux, de plus en plus nombreux, qui nettoient les trottoirs devant leur propriété, bravo !

Cette année encore, nous sommes heureux d'avoir eu des jeunes du village sérieux et courageux qui sont venus œuvrer, contre rémunération, avec l'équipe du service technique à l'entretien de la commune.

Entre le 15 janvier 2026 et le 14 février 2026, des personnes viendront à votre domicile pour procéder au recensement. Ces personnes auront un badge d'identification de la commune, merci de leur réserver un bon accueil. Il vous sera possible également de procéder au recensement par voie dématérialisée.

Comme vous le savez, le 15 et le 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales. Pour que vous puissiez voter, il vous faut être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française ou droit de vote récemment recouvré. Vous avez la possibilité de faire la démarche de façon dématérialisée ou en vous rendant à la mairie.

Nous sommes heureux que les projets des caméras et des feux rouges pédagogiques aboutissent enfin. Leur mise en œuvre est prévue pour fin 2025 début 2026.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire
Francis CHABLE

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 23 septembre à 20 h15, le Conseil Municipal de Caugny dument convoqué s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Monsieur le Maire Francis CHABLE.

Madame, Monsieur, les adjoints : Christine DAVIAU, Julien BREMEERSCH.

Mesdames, Messieurs, Patricia DEPONDT, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL, José MARTINS, Pascal BARRAULT, François GOMEZ, Carlos RIBEIRO FARIA.

Absents excusés : Amandine SATIZELLE, Marie-Laure DUCHESNE, Nolwenn GUIGONNET, Julien ROZE, Cécile DE LAERE, Frédéric BROSSARD, Hervé BARKATS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gregory ANCART, Bernadette DOREMIEUX.

Ouverture de la séance à 20h15.

Monsieur François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2025.



Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil municipal



Délibération portant modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet d'un agent qui passe de 28h à 19h15.

En concertation avec l'agent, il a été recherché une adaptation du poste de travail et du temps de travail tenant compte des difficultés physiques de l'agent.

Après l'exposé de Monsieur le Maire tenant compte de l'approbation du centre de gestion, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité le nouvel aménagement du poste de travail et le temps hebdomadaire qui passe à 19h15.



Délibération pour prendre acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Énergie de l'Oise. Faisant suite au rapport d'activité du SE 60 transmis au conseil municipal et sans questionnement particulier, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.



Délibération pour approbation de la modification du plan local d'urbanisme.

Monsieur le maire a exposé les raisons essentielles de la modification simple du PLU qui a pour but principal de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques vus depuis la rue. D'autres points ont été également revus comme les surfaces imperméables maximum autorisées en fonction des zones, l'ajout de places de parking en cas d'augmentation significative de la surface habitable, la suppression de l'obligation des toitures à 45°, l'autorisation des tuiles à rabats, l'acceptation des portails en forme de chapeau de gendarme ainsi que la requalification de la zone AOP du Pré aux Ânes (extension de 5 logements en remplacement des 32 prévus initialement) et la suppression d'un accès obligatoire par le sud.

Après quelques échanges, le conseil municipal a validé à l'unanimité la modification simplifiée du PLU.



Délibération autorisant monsieur le maire à émarger l'offre de la société ÉLAN pour la mise en place de feux pédagogiques en fonction des plans de localisation comme suit :

Rue du Général de Gaulle au niveau du début des habitations dans le sens fond de la fusée via Cauvigny. Rue de Cauvigny à Fayel, deux feux seront installés à l'entrée des habitations dans les deux sens de circulation. Rue de Senlis, le feu sera situé après le 1 bis dans le sens Château-Rouge le bourg. Suite à l'acceptation attendue du département pour la mise en place de ces feux pédagogiques, l'installation est prévue fin d'année 2025.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Délibération autorisant monsieur le maire à émarger l'offre de la société VIZZIA pour la mise en place de caméras aux entrées et sorties du village pour lecture des plaques ainsi que deux autres caméras contextuelles, une sur la place du village et une deuxième route de Mouy via le terrain de sport.

Monsieur le maire rappelle que le visionnage est strictement réglementé et encadré et qu'il est prévu que les informations seront visibles prioritairement par les gendarmes au centre de supervision du département.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le conseil municipal renouvelle son accord pour l'organisation en 2026 d'un Festival de musique électro par l'association BRING The N'OISE.



Alerte sur la disparition progressive des escargots de Bourgogne dans notre région, le conseil municipal dit ne pas avoir remarqué cet état de fait.



Le recensement de la population débutera le **15 janvier 2026** et se terminera le **14 février 2026**

Merci pour votre accueil des agents recenseurs.



Un livret d'information sur la commune est à la disposition des nouveaux arrivants en mairie.



Nous sommes en attente d'un accord pour l'acquisition d'un terrain qui permettra d'accueillir une réserve incendie destinée à la protection incendie des trois habitations situées fond de fusée, départementale 55.

Séance levée à
21h45

Informations diverses d'entreprises sur la commune



Esthéticienne à domicile
30 km autour de Cauvigny
Épilations, soin du visage, massage, maquillage, manucure, beauté des pieds...
Conseils, bien être & convivialité
06 37 42 24 83
Site : 879 580 040



L'EAU TOUTOU
VENTE D'ACCESSOIRES
06 52 57 00 09
marion.hallin@wanadoo.fr
sur Rendez-Vous de lundi au Samedi de 8h00 à 19h00



Rédaction : courriers, dossiers, récits de vie
Correction : manuscrits, travaux étudiants
06 66 33 75 77 celinelamite.fr
contact@celinelamite.fr



Lauralila Photographie
Photographe professionnelle
située à
Cauvigny
lauralilaphotographie@gmail.com
Suivez-moi pour découvrir mon travail

Lauralila Photographie
Photographe spécialisée en maternité,
naissance et famille.
1 rue du pré saint Martin
hameau de fercourt.
lauralilaphotographie@gmail.com



Panneau Pocket
Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket
1. Téléchargez gratuitement l'application
2. Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
3. Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Retrouver les informations importantes de Cauvigny sur Panneau Pocket directement sur votre portable. Téléchargement gratuit.



Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses,